

# **La parenté en réseau : maillages généalogiques et matrimoniaux dans le monde arabe**

Michael Houseman

(Ecole Pratique de Hautes Etudes, Paris)

Les études de parenté sont passées de mode, notamment dans le monde anglo-saxon. Rares sont les départements d'anthropologie aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni qui offrent encore des enseignements dans ce domaine. Il y a plusieurs raisons à cette évolution, dont pas la moindre est un récent réaménagement du paysage universitaire américain : l'anthropologie est en train de basculer hors du champ des *social sciences* pour rejoindre celui des *humanities* (études historiques, philosophiques, littéraires, etc.). Dans le cadre de cette évolution, l'anthropologie de la parenté, longtemps emblématique des ambitions scientifiques de la discipline, se trouve de plus en plus marginalisée (Sousa 2003).

Mais une des raisons le souvent avancée pour expliquer ce développement situe le problème sur un plan empirique : les relations de consanguinité et de mariage seraient devenues de moins en moins pertinentes pour comprendre le fonctionnement des sociétés contemporaines. Dans les pages qui suivent je m'oppose à cette idée en présentant rapidement une façon d'aborder l'étude des relations de parenté qui s'applique aussi bien à des situations « modernes » qu'à celles que l'on peut qualifier de « traditionnelles ».

## **D'un contexte à l'autre**

Selon un raisonnement souvent rencontré, l'analyse des relations de parenté serait parfaitement adaptée à l'étude de populations qui vivent dans des petites communautés rurales, supposées stables et homogènes. Toutefois, à l'heure actuelle, les membres de la plupart des sociétés évoluent dans des contextes de type différent où l'économie de marché, les pouvoirs nationaux et internationaux, la production industrielle et des institutions étatiques occupent une place centrale. Dans ces contextes « modernes » typiques de la vie urbaine et marqués par l'hétérogénéité, une plus grande fluidité et une autonomie individuelle accrue, les

relations de parenté seraient moins prégnantes, cédant la place à des connexions plus contractuels et impersonnels.

Or, que ce soit en Occident ou ailleurs, ce n'est pas tout à fait ce que l'on observe. Depuis un certain temps déjà, des recherches ont montré que bon nombre des suppositions issues des premières études de sociologie urbaine et des travaux d'ethnologie d'après-guerre, notamment ceux qui ont été impulsés par le modèle de T. Parsons (1943), sont simplistes lorsqu'elles ne sont pas erronées (*e.g.* Moge y 1979, Graves et Graves 1980). Plusieurs auteurs ont montré qu'en Afrique par exemple, l'urbanisation peut tout aussi bien conduire à la persistance et même à l'accentuation de comportements « traditionnels » (*e.g.* Ferraro 1973, Gruenais 1986). De façon générale, les liens de parenté en milieu urbain interviennent moins en tant que tampon médiatisant les rapports entre les individus et les institutions scolaires, professionnelles et étatiques (Clignet 1967), qu'en tant qu'aspect constitutif de ces institutions elles-mêmes. Ainsi, la plupart des rôles joués par la parenté dans les environnements urbains en Europe et aux USA (Segalen 1986), s'appliquent aussi à des villes sur d'autres continents (pour l'Afrique noire, *cf.* Poewe 1980, Oppong 1983, 1984, Mann 1985, Luke et Munshi 2006, etc.). Les liens de consanguinité et de mariage comptent parmi les principaux moyens assurant la consolidation des statuts et le recrutement de nouveau membres chez les élites. A l'autre extrême de l'échelle sociale, ils représentent une composante intégrale des stratégies d'adaptation de personnes migrantes. À tous les niveaux sociaux, la parenté agit en tant que mécanisme stable pour la distribution des richesses ; elle joue aussi un rôle majeur dans la constitution et la perpétuation des groupes occupationnels et professionnels. Au moyen d'une ramification de liens commerciaux, les liens de parenté médiatisent la communication au-delà des frontières ethniques et nationales, établissant des relations durables entre des centres urbains et entre ceux-là et des localités ruraux. Enfin, les liens de parenté fournissent un soutien organisationnel et un langage commun pour l'affirmation d'identités ethniques ainsi que pour des sentiments de confiance et solidarité communautaires. Bref, la parenté continue à occuper une place importante dans de nombreux aspects de la vie « moderne » et urbanisée.

Si les relations de parenté demeurent à ce point opérationnelles, c'est qu'elles sont essentiellement hybrides. La parenté est à la fois un attribut universellement partagé (virtuellement tout le monde a des parents d'un type ou d'un autre) et hautement discriminante (pleins germains à part, personne n'a la même parenté). Plus encore, elle combine étroitement les dimensions d'ordre et d'affect, de comportement réglé et d'engagement émotionnel. Deux autres de ses propriétés méritent également d'être soulignées.

Tout d'abord, la parenté, tout en ayant certaines qualités propres (postulat de substances partagées, solidarité, etc.), est en même temps, à la différence de l'amitié par exemple, un système de classification. Les liens de consanguinité et d'affinité, parce qu'ils sont nommés et parce qu'ils renvoient à des attitudes et des règles de conduite contrastives, définissent un découpage plus ou moins systématique de l'univers social. Mais en même temps ces classifications sont souples. Selon les circonstances, une catégorie telle que « cousin » par exemple, peut s'appliquer à un espace de relations étendu ou au contraire très restreint. Des notions comme celle de « fraternité » peuvent être utilisées métaphoriquement dans une variété de situations (relevant de l'appartenance ethnique ou religieuse par exemple) qui ne sont que marginalement ou pas du tout liées à la parenté en tant que telle. Enfin, les relations de parenté peuvent faire l'objet d'opérations de composition comme lorsque, dans certaines sociétés, je traite l'épouse du fils de mon frère comme une espèce de « bru » et le beau-frère de mon beau-frère comme un type de « frère ».

En second lieu, la parenté articule deux types très différents de liens : ceux qui sont tenus pour « donnés » et ceux qui sont tenus pour « construits », les premiers animés par une idée de nécessité (par exemple mère-enfant), les seconds par l'exercice de choix (par exemple époux-épouse). En médiatisant le passage de l'un à l'autre, la parenté permet de réordonner le champ de relations en vigueur et d'introduire des configurations nouvelles. Ainsi, des connexions contingentes peuvent être facilement « naturalisées », comme lorsque des mariages particuliers fournissent, rétrospectivement, les indices d'une relation d'alliance pérenne. Inversement, des liens congénitaux peuvent être aisément « oubliés », comme lorsque l'amnésie généalogique intervient afin de faciliter et légitimer des scissions au sein du groupe (Barnes 1947). De ces façons et d'autres encore, le système relationnel qui se met en place au travers des liens de consanguinité et d'affinité est foncièrement dynamique et adaptatif : une recreation continue en fonction de conditions changeantes et d'enjeux pragmatiques.

Les liens de parenté sont à la fois intimes et normatifs, hautement structurés et éminemment flexibles ; ils combinent une aptitude à la ramification et à la classification avec une capacité à focaliser rapidement sur des agents et des circonstances particuliers. Loin d'être dépassée dans les sociétés contemporaines, la parenté reste un des instruments les plus puissants et les plus accessibles pour le maniement des relations sociales dans les milieux urbains.

## Groupes versus réseaux

Pourquoi les ethnologues ont-ils tant négligé le fonctionnement de « l'univers de parenté » (Firth 1956) dans des contextes « modernes » ? Bon nombre de chercheurs se sont penchés sur certaines implications des nouvelles technologies de procréation (*e.g.* Héritier 1985, Strathern 1992). Cependant, l'étude des structures familiales (par exemple celle des foyers monoparentaux et des familles composées dans les sociétés occidentales), est devenue l'apanage des sociologues, des démographes et des économistes (à quelques exceptions près, Martial 2003).

Cette situation est dans une large partie une conséquence de la façon dont les ethnologues pensent la parenté. La conception dominante, surtout en ce qui concerne le continent africain, est issue du *structural-functionalism* britannique des années 1940-50, et plus particulièrement de l'analyse des formations lignagères. La parenté y est envisagée avant tout sous l'angle de la filiation comme principe sous-tendant la constitution et le maintien de groupes solidaires. Ici, c'est la dimension politico-juridique de la parenté qui est accentuée, l'organisation sociale se rapportant principalement au fonctionnement des « personnes morales » collectives (*corporate groups*) qu'elle permet de fonder. L'approche structurale de la parenté qu'introduit Lévi-Strauss en 1949, qui privilégie non plus le fonctionnement des groupes de filiation mais l'agencement des catégories matrimoniales, est restée marginale dans l'anthropologie de l'Afrique et de l'Europe, car ces régions ne connaissent pas les configurations emblématiques de cette approche que sont les structures d'alliance dites « élémentaires ». Ainsi, malgré d'importantes critiques (*e.g.* Kuper 1982, Verdon 1991), le point de vue privilégiant la mise en place et la continuité de *groupes* de parenté est resté caractéristique des travaux sur le continent africain. Or, dans beaucoup de cas, l'urbanisation et plus généralement la modernisation semblent avoir provoqué la désintégration de ces unités d'appartenance parentales, portant atteinte à certains des statuts et des fonctionnalités qui leur sont associés (la territorialité, l'exogamie, la suprématie des aînés, la solidarité, la poursuite de certaines activités communes, etc.). Il n'est donc nullement surprenant que dans ces conditions les ethnologues aient pu y voir une dissolution de la parenté elle-même.

La prédominance de cette perspective centrée sur des groupes a plus ou moins occulté une autre approche qui a connu une période d'essor pendant un quart de siècle avant de disparaître au début des années 1970. Cette approche alternative, introduite par Barnes (1954), est centrée non pas sur la notion de groupe mais sur celle de *réseau*. Les liens de parenté y sont envisagés non pas comme le fondement pour la constitution et le maintien de groupes

d'appartenance bien délimités (unités domestiques, lignages, clans, etc.), mais comme les composantes de réseaux ramifiés de relations. Ils se rapportent moins à un modèle idéal de la morphologie sociale, qu'au déploiement progressif de connexions interpersonnelles réelles. Ce changement d'optique est congruent avec celui qu'introduit Granovetter (1973) en sociologie, lorsqu'il propose que ce sont les liens faibles, ceux qui sont moins proches et moins exclusifs, qui sont les plus intégrateurs. Il est significatif que les partisans de cette approche (Van Velson 1964, Mitchell 1969, Parkin 1969, Gulliver 1971 et plus récemment, pour le Maroc, Rosen 1985) ont poursuivi leurs travaux aussi bien dans des contextes urbains et « modernes » que dans des contextes ruraux et « traditionnels ». En effet, avec ce déplacement de perspective, bon nombre d'oppositions consacrées – rural/urbain, traditionnel/moderne, modèles idéaux/pratiques réelles, structures/stratégies, etc. – deviennent floues et tendent à disparaître. Il devient alors plus facile de suivre les recommandations de Graves et Graves (1980) en s'interrogeant non pas sur la persistance ou non de la parenté parmi les habitants des villes, mais sur les rôles qu'elle y joue et la nature des relations à prendre en considération.

Les résultats d'une équipe de chercheurs étudiant les pratiques résidentielles dans les villes africaines (Bris et al. 1989) sont de ce point de vue instructifs. Ces auteurs suggèrent que les statistiques bien connues sur le rétrécissement des groupes domestiques sont fondamentalement trompeuses. Dans les cas qu'ils ont étudiés, l'unité familiale opérationnelle n'est pas l'habitation physique, mais plutôt un système résidentiel plus étendu, dans lequel des personnes localisées à différents endroits agissent ensemble en tant que réseau. Ce qu'ils constatent n'est pas la déstructuration de l'unité familiale, mais la mise en œuvre d'une de ses potentialités intrinsèques : en se répartissant entre plusieurs habitations disséminées dans la ville mais organiquement liées entre elles, elle augmente ses capacités d'accueil, de soutien mutuel et de promotion de ses membres.

Il est évident qu'au-delà des relations familiales immédiates, les liens matrimoniaux jouent un rôle privilégié dans le développement ordonné des réseaux de parenté. En effet, c'est au travers du mariage (tel qu'il est défini localement) que ces réseaux cessent d'être des arbres généalogiques autonomes pour devenir des constellations de circuits dépendant les uns des autres. Dans la plupart des sociétés, la majorité des personnes ne se marie ni trop près, ni trop loin. Elles trouvent leurs conjoints au sein d'une aire matrimoniale caractérisée par un degré relatif de fermeture. Pour une grande part, les mariages unissent donc des individus déjà reliés, directement ou indirectement, par des liens de consanguinité et/ou d'affinité. Non seulement mon cousin direct du côté de mon père (le fils de son frère) s'est-il marié avec la

filles d'une lointaine cousine de ma mère (ils se sont rencontrés à l'université), mais je me suis moi-même marié avec une femme apparentée à la deuxième épouse de mon père (ma propre mère est morte lorsque j'avais onze ans), femme dont un des frères a épousé une des descendantes de la sœur de son propre arrière grand-mère, etc. Or, un tel ensemble d'unions raccordées entre elles ne représente pas une simple addition de choix matrimoniaux individuels ou collectifs réalisés indépendamment les uns des autres. Il correspond plutôt à une intégration coordonnée de ces choix, régie par des déterminations et des contraintes spécifiques que l'analyse doit mettre en évidence.

En d'autres termes, le maillage complexe de liens de parenté forme comme un paysage relationnel avec ses pentes lentes et ses montées abruptes, avec des chemins larges, balisés par de nombreux passants, et d'autres plus étroits, rarement pratiqués et semés d'obstacles. Si ce paysage n'impose pas de lui-même un parcours quelconque (on est rarement *obligé* de contracter un mariage de tel ou tel type), il reste toutefois que certaines trajectoires sont plus facilement envisageables que d'autres. Chaque personne y emprunte son propre itinéraire en exerçant des choix individuels et collectifs particuliers : telle préférence résidentielle, tel mariage, tel nombre d'enfants, telle activité professionnelle, etc. En parcourant ce paysage de cette manière, chacun renforce certains de ses traits caractéristiques – telle alliance, telle rivalité, telle concentration de richesses, etc. – et en aplanit d'autres, les itinéraires (choix) antérieurs influant de façon cumulative sur les itinéraires (choix) à venir.

La perspective à la fois diachronique et systémique que suggère cette image du paysage évolutif représente une nouveauté par rapport à l'approche des réseaux sociaux des années 1960-70. Il n'est pas impossible qu'une des raisons de l'épuisement de cette approche après des débuts si prometteurs est qu'il était dominé par un paradigme égo-centré : l'individu qui cherche à exploiter stratégiquement les ressources humaines qui l'entourent. A l'heure actuelle, il convient de compléter ce point de vue par un autre, plus global, en envisageant les réseaux de parenté de façon multicentrée, c'est-à-dire en tant que totalités structurées centrées simultanément sur une multiplicité d'individus interagissant. L'analyse peut alors porter également sur les propriétés organisationnelles des réseaux de parenté eux-mêmes.

Un bref aperçu de certains des enjeux de ce type d'analyse au moyen d'une série de figures commentées permettra de mieux saisir la nature de cet objet d'étude composé qu'est la parenté en réseau.

## Une promenade graphique

Depuis plusieurs années, en collaboration avec Douglas White de l'Université de Californie – Irvine (Houseman et White 1996, White et Houseman 2003), puis au sein du projet « Traitement Informatique des Matériaux Ethnographiques » (TIME) du CNRS dirigé par Laurent Barry (Hamberger et al. 2004) et depuis 2006 au travers du projet « Traitement Informatique des Phénomènes de Parenté en Anthropologie et en Histoire » (TIPP) de l'Agence National de la Recherche (ANR), nous sommes plusieurs à travailler sur le développement de nouveaux outils informatiques pour l'analyse des réseaux de parenté. Dans le cadre de ces travaux, nous avons rassemblé un nombre important de corpus généalogiques achevés afin de les étudier dans une perspective comparative. Or, des corpus de ce genre, qui prennent systématiquement en compte non seulement les relations de consanguinité mais aussi celles d'alliance, sont difficiles à trouver pour les sociétés du monde arabe et plus précisément pour le Maroc. Trop souvent, en adéquation avec une idéologie locale qui reconnaît une primauté à la filiation patrilinéaire, les liens médiatisés par des femmes (parents maternels et descendants de filles par exemple) sont passés sous silence.

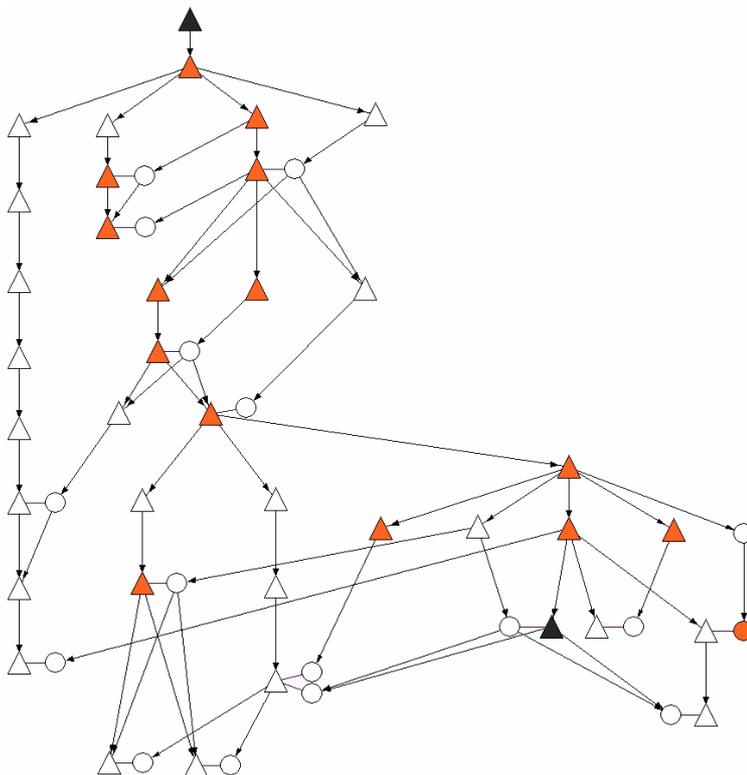


Figure 1

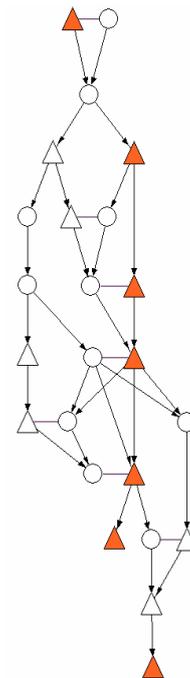


Figure 2

Le réseau présenté dans la Figure 1 est, de ce point de vue, typique. Il correspond à l'ensemble des mariages entre des membres de la dynastie Alaouit sur une période d'environ 300 ans (1164-1961).<sup>1</sup> La plupart de ces mariages sont directement liées à la ligne de succession (triangles gris claire) qui mène du Sultan Mohamed Al-Rachid ben Charif au Roi Mohamed V (triangles gris foncé). Dans leur grande majorité, ils unissent des parents agnatiques proches : pour presque la moitié d'entre eux, les enfants de deux frères. Cette configuration est bien différente de celle de Figure 2 qui présente les mariages consanguins intervenant dans la ligne de succession espagnol pendant les trois siècles qui séparent le règne de Ferdinand II (1479-1516), le premier roi d'une Espagne unifié, de celui de Philip V (1700-1746).<sup>2</sup> Ici, les connections féminines occupent une place essentielle : l'ensemble des mariages unissent des parents cognatiques, à deux reprises la succession passe par des filles, et par deux fois des souverains se marient avec une fille de sœur.

Ces deux réseaux sont intéressants mais très réducteurs : parce qu'ils n'incluent qu'une très petite proportion des unions contractées par les membres des familles royales, ils ne peuvent fournir qu'un aperçu très partiel (et partial) des principes régissant les choix matrimoniaux de leurs membres. Les informations disponibles sur la royauté marocaine, par exemple, ne portent que sur le seul l'arbre généalogique des Alaouites ; elles ne font état ni de l'ascendance des conjoints originaires d'autres familles ni des descendants des femmes Alaouites. Dans le cas des unions entre Alaouites, il est possible de tracer certains des liens de parenté (autre que celui du mariage) qui relient les conjoints d'un même couple l'un à l'autre : on peut repérer, par exemple, que le roi Mohamed V est à la fois le mari de son épouse et le fils du frère du père de celle-ci. En revanche, pour les mariages dont un des partenaires n'est pas Alaouite, il est impossible de savoir si des liens supplémentaires de ce genre existent. En d'autres termes, nous ne disposons pas d'informations qui permettraient d'intégrer les partenaires de ces mariages à des circuits généalogiques qui les relieraient à des partenaires d'autres mariages. Parce que nous n'avons pas les moyens de nous interroger sur la nature de ces éventuels circuits d'interconnexion dans le cas des unions entre Alaouites et non Alaouites, ces dernières se situent hors du champ de l'analyse.

---

<sup>1</sup> D'après les renseignements sur le site *The Royal Ark* de C. Buyers ([www.4dw.net/royalark/index.html](http://www.4dw.net/royalark/index.html)).

<sup>2</sup> D'après les renseignements sur le site *Royal Genealogies* de E. Stephan ([www.ac.wvu.edu/~stephan/Rulers/](http://www.ac.wvu.edu/~stephan/Rulers/)).

Une première façon d'enrichir un réseau de parenté que l'on peut estimer trop réducteur consiste à l'inscrire au sein d'un ensemble généalogique plus inclusif. Dans le cas de la généalogie Alaouite, ce serait d'y intégrer des unions avec d'autres lignes Hassani par exemple. Ainsi, ce que l'on peut circonscrire comme première aire matrimoniale peut souvent s'enchâsser au sein d'une autre aire matrimoniale plus large. Un exemple particulièrement structuré de ce type d'enchâssement est fourni par le réseau des mariages entre les descendants en ligne agnatique de Mohamed Abu Hejleh, né en Palestine à la fin du 18<sup>e</sup> siècle.<sup>3</sup> La famille Abu Hejleh compte huit branches et ses membres vivent actuellement dans les territoires palestiniens mais également en Jordanie, dans les Etats du Golfe, en Europe, aux USA et en Australie. La Figure 3 présente le réseau des unions entre les membres de la branche Moussa des Abu Hejleh. Les triangles et cercles noirs représentant des unions au sein de la sous-branche Faleh Moussa, tandis que les triangles et cercles gris représentent les membres de cette même sous-branche qui se sont mariés avec des membres des autres sous-branches de la branche Moussa. On remarquera qu'il y a certaines sous-branches de la branche Moussa avec lesquelles les Faleh Moussa ne contractent jamais des mariages.

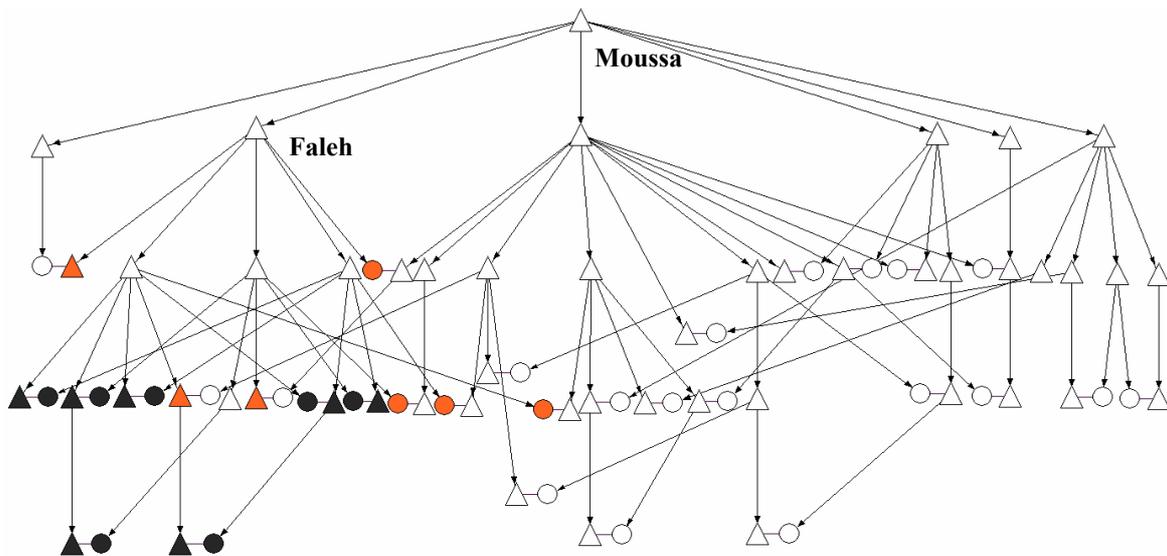


Figure 3

La Figure 4 présente les liens de mariage entre les huit branches des Abu Hejleh, avec la branche des Moussa placée au centre de la Figure. On peut voir que pour chacune de ces branches, certaines autres branches sont des partenaires matrimoniaux privilégiés tandis que

<sup>3</sup> Tous ces renseignements viennent du site *The Abu Hejleh Homepage* de Mazen Mufeed Yusef Othman Abu Hejleh ([www.hejleh.com](http://www.hejleh.com)).

d'avec autres branches encore il y a très peu ou pas de mariages. À chaque niveau on peut donc constater une division tripartite entre un sous-ensemble (sous-branche, branche) qui renferme une part importante des mariages, certains autres sous-ensembles d'un même ensemble avec lesquels le mariage est favorisé, et d'autres sous-ensembles de ce même ensemble avec lesquels le mariage est défavorisé. En l'absence d'informations supplémentaires, il est difficile d'en tirer des conclusions certaines. Toutefois, il est légitime de penser que la reconduction des frontières que définissent, à différents niveaux, ces préférences et évitements matrimoniaux, représente un aspect essentiel du fonctionnement social de cette « famille ».

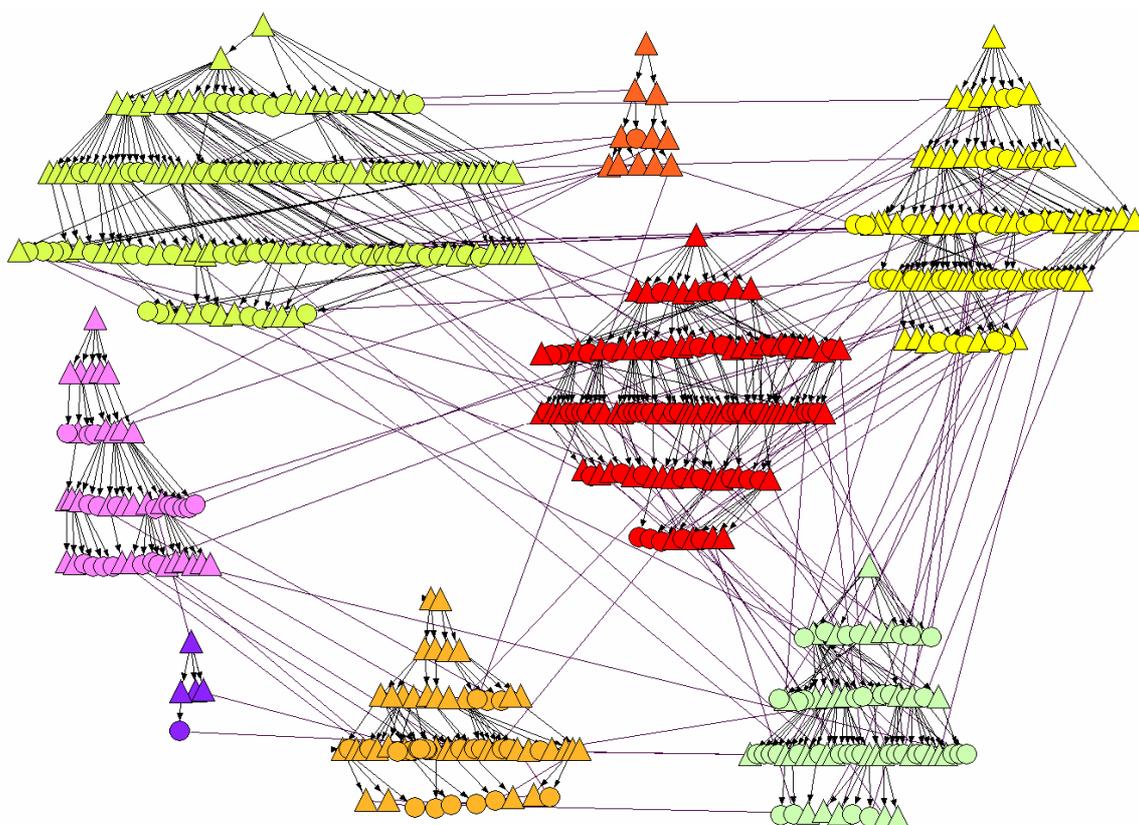


Figure 4

Une autre façon d'enrichir un réseau de parenté comme celui de la Figure 1 consiste à prendre en compte les unions impliquant non seulement des relations agnatiques mais également les relations cognatiques, c'est-à-dire celles qui font intervenir des liens passant par les individus des deux sexes. En effet, le seul mariage de ce genre répertorié dans la généalogie des Alaouites est l'union entre un homme (Hassan ben Youssef) et la fille de la sœur de son père, située à l'extrême droite de la Figure 1. Or, même dans des populations qui

reconnaissent une prééminence manifeste aux connexions patrilinéaires, les liens avec des parents utérins, familles maternelles ou grand-maternelles et enfants de sœurs ou de filles par exemple, interviennent régulièrement dans l'ordonnement des relations sociales. Cela ressort clairement, par exemple, des renseignements généalogiques que fournit A. Baram (2001) dans son étude sur la « maison » de Saddam Hussayn (Figure 5). L'accession de celui-ci au pouvoir a reposé en grande partie sur des initiatives matrimoniales faisant intervenir une imbrication complexe entre sa famille paternelle (triangles et cercles blancs) et sa famille maternelle (triangles et cercles noirs), laquelle est également celle du second mari de sa mère.

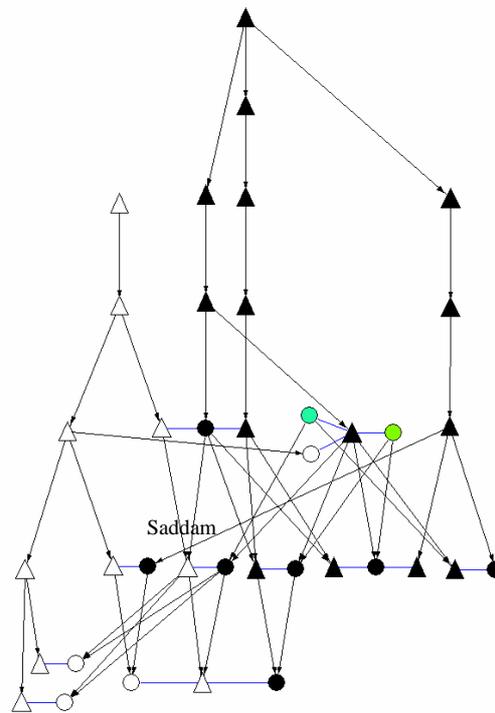


Figure 5

Il doit être clair que plus des relations cognatiques sont prises en considération, plus le réseau qui en découle sera riche et dense. Procéder ainsi mène inévitablement à la mise en évidence de circuits matrimoniaux supplémentaires intégrant non seulement d'autres ensembles familiaux, mais aussi une plus grande proportion des membres de chacune de ces familles. Prenons à titre d'exemple la famille des Berdugo, Juifs qui se sont installés à Meknes à la fin du 17<sup>e</sup> siècle. La Figure 6a présente le réseau de parenté formé par les unions

contractées entre les membres de cette famille jusqu'en vers 1980.<sup>4</sup> Comme dans le cas des Alaouites (Figure 1), ce sont presque exclusivement des unions agnatiques, avec toutefois, en règle générale, une distance généalogique plus marquée entre les conjoints. La Figure 6b présente la même généalogie augmentée des quelques informations disponibles (sur le site consulté) sur certains des mariages avec des membres de certaines autres lignes familiales liées (par encore d'autres mariages) aux Berdugo. On peut voir à quel point ces quelques éléments supplémentaires font apparaître un réseau à la fois plus dense et plus complet, formée par la réunion de plusieurs familles entretenant des relations régulières d'intermariage. Le réseau devient un reflet plus juste du paysage relationnel dans lequel évoluent, les uns avec les autres, les membres de ces différentes familles.

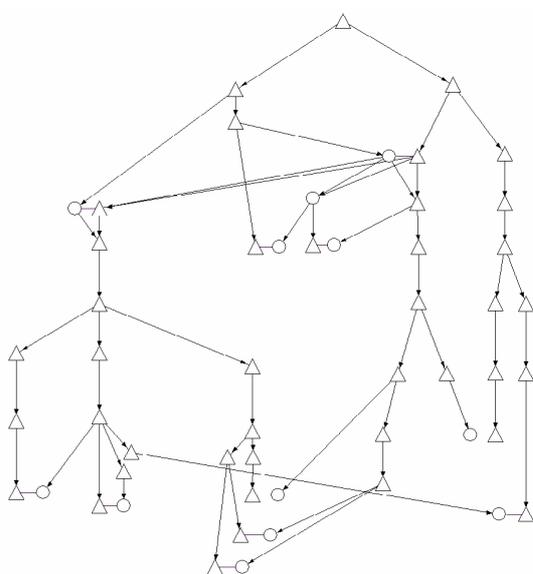


Figure 6a

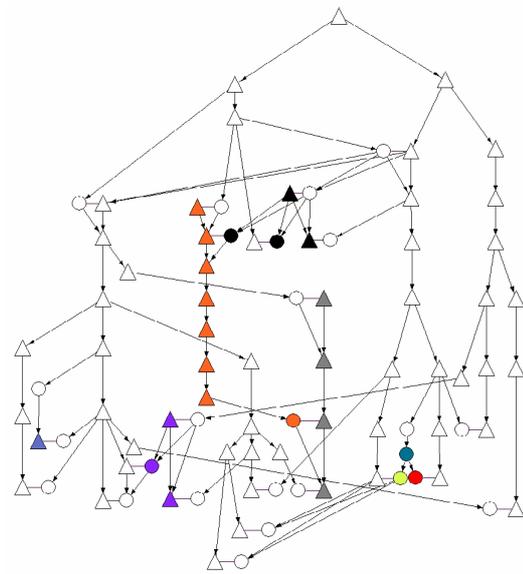


Figure 6b

Une prise en compte aussi systématique que possible, à différents niveaux, des différents types de liens de parenté, aboutit donc un réseau centré simultanément sur une pluralité de familles. En d'autres termes, cela aboutit un réseau de parenté qui commence à rassembler à ce qu'on peut appeler une société : une totalité structurée à même de fournir les conditions de sa propre reproduction. La Figure 7 fournit l'exemple d'un tel réseau. Elle présente l'ensemble des circuits généalogiques unissant les membres d'un clan nomade turc

<sup>4</sup> Ces renseignements viennent du site *Loeb Family Tree* de H. et D. Loeb ([www.loebtree.com](http://www.loebtree.com)) ; voir également le *Genealogy Home Page* de R. Cohen (<http://familytreemaker.genealogy.com/users/c/o/h/Raphael-Cohen/index.html>).

(source : Douglas White, *cf.* White et Johansen 2004). Cette société, à l'instar de bon nombre de populations islamiques (et d'autres), affiche une nette préférence pour des mariages entre agnats, et plus particulièrement entre les enfants de deux frères. Mais une prise en compte de l'ensemble des unions permet de restituer une image plus réaliste du fonctionnement matrimonial : ces mariages « endogames » se réalisent au sein d'un paysage relationnel faisant également intervenir des unions de types très différents (impliquant des relations utérines) qui tissent des liens d'interdépendance entre les diverses lignes agnatiques en présence. Ainsi, le réseau de la Figure 7 est essentiellement composé des mariages à la fois au sein de et entre trois grands et quatre petites patrilignes qui constituent ensemble la société où évoluent ses membres.

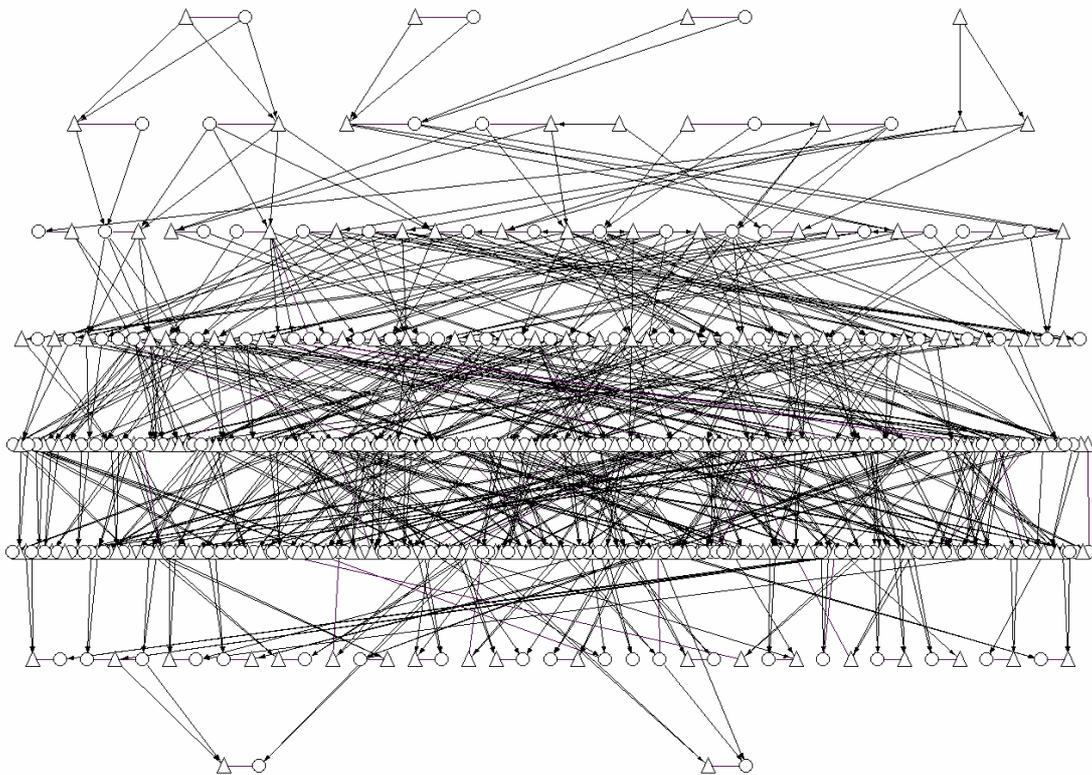


Figure 7

## Conclusion

L'étude de la parenté au Maroc reste dans une large mesure dominée par une alternative entre la perspective « segmentaire » introduite par E. Gellner (1969) et l'optique « dyadique » promue par C. Geertz, H. Geertz et L. Rosen (1979), la première mettant l'accent sur la permanence des structures patrilineaires, la seconde sur la négociation des relations interpersonnelles. Des totalités réticulaires comme celle représentée dans la Figure 7 doit permettre non pas de trancher entre ces deux approches, reconnues par plusieurs auteurs comme complémentaires (*e.g.* Combs-Schilling 1985, Persichetti 2004), mais d'explorer, à partir de matériaux empiriques systématiques, les interdépendances qui les unissent. Or, les matériaux empiriques qui s'offrent à l'analyse sont extrêmement variés : les réseaux de parenté ne sont nullement le propre de populations dites « traditionnelles », mais se réalisent également dans bon nombre de contextes « modernes ». Il est en effet raisonnable de penser que malgré un certain nombre de changements récents sur le plan des relations familiales (El Harras 2006), des réseaux de ce genre sont aussi significatifs dans le milieu des élites des villes de Rabat ou de Casablanca, par exemple, que dans les villages reculés du Sud marocain. Ainsi, la prise en compte de ces réseaux doit en même temps pouvoir favoriser un rapprochement entre une démarche ethnologique jusqu'alors largement cantonné aux sociétés rurales et l'étude de la famille dans des situations urbaines. Pour ces raisons et d'autres encore, la parenté en réseau mérite être retenu comme objet privilégié de toute anthropologie contemporaine.

## BIBLIOGRAPHIE

- Baram, A. 2001. « La 'maison' de Saddam Husayn », in P. Bonte, E. Conte et P. Dresch (éds.) *Emirs et présidents. Figures de la parenté et du politique dans le monde arabe*, Paris, CNRS Editions.
- Barnes, J. A. 1947. « The Collection of Genealogies », *Rhodes-Livingston Journal* 5 : 48-55.
- 1954. « Class and Committees in a Norwegian Island Parish », *Human Relations* 7 : 39-58.
- Bris, E., A. Osmont, et al. 1987. *Famille et résidence dans les villes africaines*. Paris, Harmattan.
- Clignet, R. 1967. « Environmental Change, Types of Descent and Child Rearing Practices », in H. Milner (éd.) *The City in Modern Africa*, New York, Frederick A. Praeger.
- Coombs-Shilling, M. E. 1985. « Family and Friend in a Moroccan Boom Town: the Segmentary Debate Reconsidered », *American Ethnologist* 12 (4) : 659-679.

- El Harras, M. 2006. « Les mutations de la famille au Maroc », *50 ans de développement humain au Maroc* ([http://doc.abhatoo.net.ma/doc/article.php?id\\_article=2215](http://doc.abhatoo.net.ma/doc/article.php?id_article=2215)).
- Ferraro, G. P. 1973. « Tradition or Transition? Rural and Urban Kinsmen in East Africa », *Urban Anthropology* 2(2) : 214-231.
- Firth, R. (éd.). 1956. *Two Studies of Kinship in London*, London, Athlone Press.
- Fortes, M. 1949. *The Web of Kinship among the Tallensi*, London, Oxford University Press.
- Geertz, C., H. Geertz et L. Rosen (éds.) 1979. *Meaning and Order in Moroccan Society*, Cambridge, University of Cambridge Press.
- Gellner, E. 1969. *The Saints of the Atlas*, Chicago, University of Chicago Press.
- Granovetter, M. 1973. « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology* 78 : 1360-1380.
- Graves, T. H., et N. B. Graves. 1980. « Kinship Ties and the Preferred Adaptive Strategies of Urban Migrants », in L. S. Cordell et S. Beckerman (éds.) *The Versatility of Kinship*, New York, Academic Press.
- Gruenais, M.-E. 1986. « Pour une étude des systèmes familiaux en milieu urbain », in *Journées d'Etude sur le Brazzaville*, Actes du colloque, ORSTOM - AGECO.
- Hamberger K., M. Houseman, I. Daillant, D. R. White et L. Barry. 2004. « Matrimonial Ring Structures », *Mathématiques et Sciences humaines* 168 : 83-119.
- Heritier, F. 1985. « La cuisse de Jupiter. Réflexions sur les nouveaux modes de procréation », *L'Homme* 94 : 5-22.
- Houseman, M. et D. R. White. 1996. « Structures réticulaires de la pratique matrimoniale », *L'Homme* 136 : 59-85.
- Kuper, A. 1982. « Lineage Theory. A Critical Retrospect », *Ann. Rev. of Anthropology* 11 : 71-95.
- Luke, N. et K. Munshi. 2006. « New Roles for Marriage in Urban Africa: Kinship Networks and the Labor Market in Kenya », *The Review of Economics and Statistics* 88(2) : 264-282.
- Mann, K. 1985. *Marrying Well*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Martial, A. 2003. *S'apparenter : Ethnologie des liens de familles recomposées*, Paris, MSH.
- Mitchell, J. C. (éd.). 1969. *Social Networks in Urban Situations*, Manchester, Manchester University Press.
- Mogey, J. 1979. « Residence, Family and Kinship: Some Recent Research », *Journal of Family History* 1: 95-105.
- Oppong, C. 1974. *Marriage among a Matrilineal Elite*, Cambridge, Cambridge University Press.
- (éd.). 1983. *Males and Female in West Africa*, London, Allen and Unwin.
- Parkin, D. 1969. *Neighbors and Nationals in an African City Ward*, Berkeley, University of California Press.
- Parsons, T. 1943. « The Kinship System of the Contemporary United States », *American Anthropologist* 45 : 23-38.
- Persichetti, A. 2004. « La parenté *rahim* », *L'Homme* 169 : 89-126.
- Poewe, K. O. 1980. « Matrilineal Ideology: The Economic Activities of Women in Luapula, Zambia », in L.S. Cordell et S. Beckerman (éds.), *The Versatility of Kinship*, New York, Academic Press.
- Redfield, R. 1941. *The Folk Culture of Yucatan*, Chicago, Chicago University Press.
- Rosen, L. 1985. *Bargaining for Reality: Construction of Social Relations in a Muslim Community*, Chicago, University of Chicago Press.
- Segalen, M. 1986. *Historical Anthropology of the Family*, Cambridge, Cambridge University Press.

- Sousa P. 2003. « The Fall of Kinship: Towards an Epidemiological Explanation », *Journal of Cognition and Culture* 3 (4) : 265-303.
- Strathern, M. 1992. *Reproducing the Future : Essays on Anthropology, Kinship and the New Reproductive Technologies*, New York, Routledge.
- Vekseb, J. van. 1964. *The Politics of Kinship*, Manchester, Manchester University Press.
- Verdon, M. 1991. *Contre la culture. Fondement d'une anthropologie sociale opérationnelle*, Paris, Editions Archives Contemporaines.
- White, D. R. et M. Houseman. 2003. « The Navigability of Strong Ties: Small Worlds, Tie Strength and Network Topology », *Complexity* 8 (1) : 72-81.
- White D. R., et U. Johansen. 2004. *Network Analysis and Ethnographic Problems: Process Models of a Turkish Nomad Clan*, Lanham, Lexington Press.
- Velsen, J. van 1964. *The Politics of Kinship*, Manchester, Manchester University Press.